

Cote du document: EB 2014/113/INF.7
Date: 30 décembre 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Brian Baldwin

Conseiller principal pour la gestion des opérations
téléphone: +39 06 5459 2377
courriel: b.baldwin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent treizième session
Rome, 15-16 décembre 2014

Pour: **Information**

Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

Propositions de projet/programme

1. Les propositions de projet/programme ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa cent treizième session et sont conformes au Cadre pour la soutenabilité de la dette.

A. Afrique orientale et australe

Ouganda: Projet de rétablissement des moyens de subsistance dans la région du Nord

(EB 2014/113/R.16/Rev.1)

2. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi, à la République de l'Ouganda, d'un prêt de 34,0 millions de DTS à des conditions particulièrement favorables, et d'un don de 6,77 millions de DTS au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), afin de financer le Projet de rétablissement des moyens de subsistance dans la région du Nord. D'une manière générale, les représentants de l'Angola et de l'Égypte au Conseil d'administration, pour la Liste C, et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela se sont accordés à dire que le projet était en harmonie avec les politiques du FIDA et ont salué le fait qu'il cible la région du Nord, vu la prévalence de la pauvreté, qui y est provoquée par le conflit à long terme. Les représentants au Conseil n'ont soulevé aucune autre question.

B. Asie et Pacifique

Cambodge: Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation

(EB 2014/113/R.17/Rev.1)

3. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt de 17,7 millions de DTS et d'un don de 10,15 millions de DTS au titre de l'ASAP, afin de financer le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation, dont la finalité est de développer une approche programmatique pour les services de vulgarisation offerts aux petits agriculteurs cambodgiens. Les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Argentine, du Pakistan et de l'Italie ont manifesté leur soutien et leur appréciation. Le représentant de la République de Corée a insisté sur la nécessité d'élargir l'utilisation des technologies de communication. Le représentant de l'Allemagne a exprimé son soutien en faveur du programme et a proposé de mettre en place un système adéquat de suivi des questions relatives à la problématique hommes-femmes, et de promouvoir une gestion appropriée des droits fonciers. La représentante du Royaume-Uni a recommandé que les aspects fiduciaires soient soigneusement pris en compte et a demandé quels étaient exactement les liens du secteur privé avec les services de vulgarisation. La Directrice de la Division Asie et Pacifique a confirmé qu'une unité conjointe serait chargée d'offrir un appui de grande qualité dans le domaine fiduciaire. Le chargé de programme de pays a fourni des précisions concernant les divers types de systèmes de vulgarisation ainsi que les rapports de collaboration prévus entre le secteur public et le secteur privé, qui mettent à profit l'expérience acquise, et a par ailleurs expliqué comment le programme s'intégrait dans le portefeuille en cours. Enfin, le représentant de la Suisse a invité les partenaires de développement à coordonner leurs activités par l'intermédiaire du groupe technique sectoriel. Les questions que le représentant des États-Unis d'Amérique avait adressées par écrit concernant la portée environnementale et sociale feront l'objet d'un suivi par courriel, en vue de confirmer que le programme est classé dans la catégorie B. Le programme

bénéficierait d'un appui offert par le Fonds fiduciaire de l'ASAP en faveur d'une composante environnementale spécifique.

Chine: Projet d'appui au secteur agroalimentaire dans la région montagneuse du Jiangxi

(EB 2014/113/R.18/Rev.1)

4. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de 34,35 millions d'EUR (équivalant approximativement à 43 millions d'USD) et d'un don de 0,55 million de DTS à la République populaire de Chine afin de financer le Projet d'appui au secteur agroalimentaire dans la région montagneuse du Jiangxi. Le Conseil d'administration a approuvé le projet en se félicitant de l'ampleur du financement de contrepartie et a pris acte du solide engagement manifesté par le gouvernement en faveur de ses objectifs de développement. La discussion a porté sur les aspects ci-après: i) le bien-fondé de l'inclusion d'une composante don; ii) la manière dont le phénomène de la migration influe sur la stratégie de ciblage; et iii) l'obligation, ou non, pour l'emprunteur de rembourser les ressources destinées à financer le mécanisme de garantie. Le chargé de programme de pays a précisé: i) que le don était destiné à financer un certain nombre d'activités relatives à l'innovation et au renforcement des capacités, ce qui est en harmonie avec les dispositions de la Politique du FIDA en matière de dons, et qu'il ne financerait que les études et l'assistance technique (consultants et formation), hors coûts administratifs (salaires, indemnités et dépenses de fonctionnement); ii) que le projet avait pour but de multiplier les perspectives de commercialisation pour les petits agriculteurs et d'offrir à ces derniers de bonnes raisons de revenir sur leurs terres, rendant ainsi moins pressante la nécessité de migrer; et iii) que l'emprunteur était tenu de rembourser le prêt, indépendamment du type d'activités que celui-ci permettait de financer. Les observations et les demandes de complément d'information reçues par écrit avant la réunion portaient sur les points suivants: i) la nécessité de mettre à profit les enseignements et les expériences de projets et programmes financés par d'autres partenaires de développement; ii) la nécessité de garantir la coordination avec d'autres opérations en cours dans la zone d'intervention; et iii) la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de données sur l'urbanisation, la sécurité alimentaire et la stratégie nationale de développement agricole. Ces commentaires ont fait l'objet de réponses écrites.

C. Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Égypte: Projet en faveur d'investissements et de moyens de subsistance durables dans le secteur agricole

(EB 2014/113/R.20)

5. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt de 50,25 millions d'EUR à des conditions ordinaires et d'un don de 0,95 million de DTS, ainsi que d'un don de 3,38 millions de DTS du Fonds fiduciaire de l'ASAP destiné à cofinancer le projet. Les représentants au Conseil ont souligné que le Projet en faveur d'investissements et de moyens de subsistance durables dans le secteur agricole était en harmonie avec les politiques du FIDA, et ont mis l'accent sur la pertinence et l'importance du projet en faveur de la réduction de la pauvreté rurale en Égypte.

Soudan: Programme d'appui à la commercialisation des produits de l'élevage et à la résilience

(EB 2014/113/R.21/Rev.1)

6. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi, à la République du Soudan, d'un don de 16,55 millions de DTS et d'un don de 4,73 millions de DTS du Fonds fiduciaire de l'ASAP destiné à cofinancer le programme. Il a été noté que le FIDA contrôlerait de près les mesures visant à atténuer les risques en matière de gestion financière et en rendrait compte dans les rapports de supervision. De plus, le FIDA, dans le cadre de son travail de supervision du programme, intégrerait des

considérations relatives à l'utilisation optimale des ressources. Nombreux sont les représentants au Conseil d'administration qui ont salué l'attention accordée par le programme à la lutte contre la pauvreté.

7. Dans les comptes rendus de la session, il sera pris acte du fait que les États-Unis, en application de leur politique et de leur législation, s'opposent au Programme d'appui à la commercialisation des produits de l'élevage et à la résilience, qu'il est proposé de mettre en œuvre au Soudan.
8. À la demande de la représentante du Royaume-Uni, il sera pris note, dans le procès-verbal de la session, des réserves émises par son pays concernant la collaboration avec le Gouvernement soudanais sur une base fiduciaire.